



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 janvier 2014

Délibération n°2014-03

Statuts de l'ESPE

Vu le décret 2007-387 modifié du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne », et en particulier les articles 15 et 16 des statuts annexés

Vu la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, notamment son article 83,

Vu l'arrêté ministériel du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Rennes au sein de la communauté d'université et établissements « Université européenne de Bretagne »,

Vu la délibération 2013-11 adoptée lors du conseil d'administration du 27 mai 2013.

Vu la délibération 2013-19 portant création d'un service inter-établissement.

Vu la délibération 2013-27 validant les statuts du service inter-établissement de l'ESPE.

Vu l'adoption des statuts de l'ESPE lors de la tenue du Conseil d'école de l'ESPE en séance du 13 décembre 2013.

Exposé des motifs :

Le Conseil de l'ESPE a validé les statuts présentés en séance du 13 décembre 2013.

Proposition :

Le projet de statuts de l'ESPE validé au Conseil d'école du 13 décembre 2013 est présenté pour acceptation.

Nombre de membres en exercice : 29

Votants : 29

Ne prennent pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 29

Délibération adoptée

Pièces jointes au présent document : Statuts
Transmise pour approbation au Recteur-Chancelier des universités le

Visa du Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.